

Recours introduit le 16 mai 2014 — ZZ/Conseil**(Affaire F-44/14)**

(2014/C 212/59)

*Langue de procédure: le français***Parties***Partie requérante:* ZZ (représentant: M. Velardo, avocat)*Partie défenderesse:* Conseil de l'Union Européenne**Objet et description du litige**

L'annulation de la décision du Conseil de ne pas promouvoir la requérante au grade AD13 et, d'autre part, l'octroi de dommages et intérêts pour le préjudice moral prétendument subi.

Conclusions de la partie requérante

- Annuler la décision de ne pas la promouvoir au grade AD 13 tel que cela résulte de la liste publiée en date du 26 septembre 2013 ainsi que de la réponse de l'AIPN à la réclamation en date du 7 février 2014;
- octroyer un montant de 10 000 euros au vu du préjudice moral subi;
- condamner le Conseil aux dépens encourus par la requérante dans la procédure.

Recours introduit le 19 mai 2014 — ZZ/Commission**(Affaire F-45/14)**

(2014/C 212/60)

*Langue de procédure: le français***Parties***Partie requérante:* ZZ (représentants: D. de Abreu Caldas, M. de abreu Caldas, J.-N. Louis, avocats)*Partie défenderesse:* Commission européenne**Objet et description du litige**

L'annulation de la décision relative au transfert des droits à pension du requérant dans le régime de pension de l'Union qui applique les nouvelles DGE relatives aux articles 11 et 12 de l'annexe VIII au statut des fonctionnaires.

Conclusions de la partie requérante

- Annuler la décision du 25 septembre 2013 portant le calcul de la bonification de ses droits à pension acquis avant son entrée en service à la Commission;
 - condamner la Commission aux dépens.
-